TRIBUNE

Admi ALR - PARA - BRU

CGSP
FGTB Services Publics

bpost
PB-PP | B-00802
BELGIE(N) - BELGIQUE

JUILLET-AOÛT
2016

72e année - n°7 - juillet - août 2016 (mensuel) dépôt CHARLEROI X | P402047 | retour : CGSP place Fontainas, 9/11 1000 Bruxelles

Dossier : P. 4
Congrès IRW-CGSP

IRW CGSP

ÉDITO
Un Congrès, une motion, un combat !
P. 3

INTERNATIONAL
CETA : l'urgence de la riposte
P. 7

cgsp Admi

Admi
La ballade des bien-pensants et le retour des bolchéviques
P. 9

Solidarité – Agents pénitenciaires

Devant les nombreuses demandes de solidarité, nous vous communiquons ci-après les coordonnées bancaires où vos dons en faveur du personnel pénitentiaire en grève depuis de nombreux jours peuvent être versés :

IBAN : BE78 8776 5887 0186 - ACOD-CGSP
BIC: BNAGBEBB
Communication : solidarité agents pénitentiaires.

D'ores et déjà nous vous remercions chaleureusement pour votre geste.

Primes syndicales

Rappel – Demande duplicatas 2015 !

Depuis 2012, votre service du personnel ne peut plus vous fournir de duplicata, même si votre formulaire a été égaré, si vous ne l'avez jamais reçu ou s'il contient des erreurs structurelles. Si vous vous trouvez dans une telle situation et que vous avez droit à une prime syndicale, deux possibilités s'offrent à vous :

- soit vous contactez par mail ou par téléphone votre régionale, votre délégué, votre secteur ou vous vous rendez directement sur place pour informer la CGSP de votre problème ;
- soit vous envoyez un mail à l'asbl Prime syndicale (via l'adresse sec.asbl-vzw@cgspacod.be). Vous y mentionnez votre nom, prénom, date de naissance, numéro de membre de la CGSP si vous le connaissez, la référence de votre (vos) employeur(s) en 2015 et les dates éventuelles d'entrée en service et de fin pour l'année de référence.

Nous vous ferons alors parvenir un formulaire de remplacement que vous devez nous renvoyer corrigé, complété et signé. Dès réception de celui-ci, nous entamerons les démarches administratives auprès du Secrétariat de la Commission des primes syndicales afin que le paiement soit effectué.

DANS NOS RÉGIONALES

Hainaut occidental

Horaire d'été

Du 4 juillet au 26 août 2016 inclus, nos locaux sis place Verte 15 à 7500 Tournai seront accessibles :
- de 8h à 15h du lundi au jeudi,
- de 8h à 12h le vendredi.

Avant tout déplacement, veuillez prendre contact au 069/22 61 51 afin de savoir si votre responsable de secteur est présent.

Voyage au Luxembourg

L'Amicale des Pensionnés organise un voyage au Luxembourg les **24 et 25 août** 2016.

Visites du château de Viander - repas à Echternach et visite guidée - nuit à l'hôtel et petit déjeuner - visite et dégustation aux caves B. Massart - visite de la serre aux papillons - déjeuner croisière sur la Moselle - visite en petit train de Luxembourg.

Prix : 215 €/pers. pour nos affiliés (230 €/sympathisants).

Inscriptions pour le **15 juillet** au plus tard.

Renseignements complémentaires sur demande à la régionale le lundi matin et le mardi après-midi de 14h à 16h.

Les dividendes des actionnaires augmentent et la fraude et l'évasion fiscales se généralise

Pourtant le gouvernement :
- bloque les salaires ;
- flexibilise le marché du travail ;
- porte la pension à 67 ans ;
- coupe dans notre sécurité sociale et nos services publics

Des alternatives existent pour une société juste et solidaire !
- La réduction collective du temps de travail avec maintien des salaires et embauches compensatoires
- L'indexation automatique des salaires et des allocations sociales
- Une imposition globalisée de tous les revenus
- Des investissements au niveau des emplois et des infrastructures pour des services publics forts et de qualité accessibles à tous !

Planc d'actions
- Jeudi 29/09/2016 : Manifestation fédérale interpro en front commun
- Vendredi 7/10/2016 : Grève générale en front commun

Un Congrès, une motion, un combat !

C'est avec ces trois mots que l'on pourrait résumer le Congrès de l'Interrégionale wallonne de la CGSP qui s'est déroulé les 25 et 26 mai derniers à Pont-à-Lesse.

Les congressistes ont fait le bilan de la situation économique et sociale de ce pays depuis l'arrivée du gouvernement De Wever-Michel : ils en ont conclu que la mobilisation générale avec des actions plus dures devait être décrétée.

C'est pourquoi, une motion de l'IRW-CGSP a appelé tous les travailleurs à poursuivre les actions au-delà du 31 mai, date de la grève générale des services publics ; celles-ci se sont poursuivies et les camarades qui ont répondu à cet appel doivent en être remerciés.

Il nous faut maintenant tirer le bilan de ces actions et de la manière dont elles ont été menées et ce, dans le but d'être plus efficaces à l'avenir car notre combat est loin d'être terminé.

En effet, ce n'est pas seulement pour la défense de nos acquis (conditions de travail, statut…) que nous nous battons, mais c'est aussi et surtout pour la préservation d'un modèle de société où les services publics assurent par leur rôle redistributeur des richesses, une cohésion sociale importante en mettant l'égalité au centre de leur préoccupation.

Camarades, ce modèle de société, le gouvernement fédéral des droites qui sévit depuis près de deux ans dans notre pays, a décidé qu'il était devenu obsolète et qu'il était temps, voire « inéluctable », d'appliquer de pseudo remèdes dictés par une doctrine ultralibérale.

Les conséquences de cette politique sont déjà là avec une régression sociale sans précédent (exclusion des chômeurs, saut d'index, report de l'âge légal de la pension, projet de loi sur le temps de travail, coupes sombres dans les dépenses publiques…) que ce gouvernement tente de nous masquer en parlant plutôt de « modernisation ».

Et sous couvert de cette « modernisation », on assiste en fait à la remise en cause systématique et à l'enterrement pur et simple des acquis engrangés de haute lutte par les travailleurs : les soins de santé, la sécurité sociale, la sécurité de l'emploi, les services publics. En bref, tout ce qui constitue les fondements d'une collectivité unie, solidaire et fraternelle se trouve attaqué au bulldozer sans pratiquement aucune concertation sociale digne de ce nom.

Ils nous disent qu'il faut rationaliser, être plus efficace, faire mieux avec moins. Foutaises ! Leur seul but est de faire des économies et surtout de désengager l'État. Et comment s'y prennent-ils ? En faisant payer une nouvelle fois les plus fragiles et en tentant de leur faire comprendre que la précarité est à présent un mal nécessaire.

Ce n'est pas une modernisation qui nous est appliquée ni même un plan de rigueur, mais une véritable marche arrière, voulue et organisée, dont on ne peut imaginer jusqu'où elle nous conduira avec pour nous, syndicalistes, cette question en filigrane : **quelle société voulons-nous laisser demain à nos enfants ?**

Une société solidaire avec un Etat responsable s'appuyant sur une démocratie à toute épreuve ou un système individualiste à l'américaine qui exclut les pauvres et oblige les vieux à travailler jusqu'à leur dernier souffle ?

Pour nous, hommes et femmes de gauche, la question ne se pose même pas ; c'est pourquoi, camarades, la lutte que nous avons appelée de tous nos vœux lors du congrès DOIT se poursuivre. Il faudra s'organiser mais aussi convaincre ceux qui doutent encore de la légitimité de notre combat.

Il faudra rappeler sans cesse que nous luttons pour un projet de société, et non, comme le prétend faussement le chef de la N-VA, pour faire le jeu de l'un ou l'autre parti politique. Ce sont des valeurs et des principes qui guident nos actions et non des enjeux bassement politiciens ou communautaires.

Puisque nous avons pris conscience des dangers qui pèsent sur notre modèle social, nous sommes décidés à ne rien lâcher. « La vraie générosité envers l'avenir consiste à tout donner au présent » disait Camus, le temps est venu de tout donner pour faire comprendre à ce Gouvernement qu'il n'est pas le nôtre.

Patrick Lebrun
Secrétaire général de l'IRW-CGSP

Laurent Pirnay
Secrétaire général adjoint de l'IRW-CGSP

Congrès statutaire de l'IRW-CGSP : l'IRW en ordre de marche !

Ces mercredi 25 et jeudi 26 mai, l'IRW-CGSP a tenu son congrès statutaire au Castel de Pont-à-Lesse.

Le Congrès de l'Interrégionale wallonne de la CGSP se tient à un moment charnière. Alors que le gouvernement libéral de Charles Michel fait le forcing contre les services publics et déploie son arsenal législatif contre les travailleurs, alors que nos camarades agents pénitentiaires en sont déjà pratiquement à un mois de grève, le Congrès a pris la mesure de l'évènement. Tout en renouvelant ses instances, il se pose également en fer de lance de la résistance à l'austérité qui étend sur l'ensemble des travailleurs le voile épais des mauvais jours.

Réuni sous la présidence du Camarade Roland Vansaingele, le Congrès a procédé au renouvellement de ses instances et a élu un nouveau Secrétaire général en la personne du Camarade Patrick Lebrun, présenté par le secteur AMiO.

C'est pratiquement l'ensemble du Secrétariat wallon qui cède sa place à une nouvelle équipe.
Secrétaire général IRW-CGSP : Patrick Lebrun
Secrétaire général adjoint : Laurent Pirnay
Secrétariat permanent : Président fédéral, Michel Meyer
Président IRW-CGSP : Daniel Verdebout
Vice-président IRW-CGSP : Joël Thône
Vice-président IRW-CGSP : Étienne Libert

Notons également que le Congrès a procédé à l'élection des quatre vérificateurs aux comptes wallons, à savoir les cdes Béatrice Delestienne, Stephan Thoumsin, Alphonse Vandenbroucke et Gilbert Larbuisson.
La Cde Josiane Dekoker a été élue au mandat de vérificateur wallon aux comptes fédéraux.

Parce qu'on en a marre !

Pas de répit ! L'heure est à l'action. Le Congrès a décidé de répondre de manière forte et rapide aux demandes des congressistes et aux attentes de nos affiliés. Parce qu'on en a marre de voir la destruction systématique de nos services publics ! Marre de l'appauvrissement généralisé d'une large partie de la population. Marre de se faire voler nos vies au travers d'une augmentation du temps de travail. Marre de voir le racisme et le rejet de l'autre devenir des éléments d'une stratégie politique !
Voilà près de deux ans que le gouvernement ignore nos revendications et refuse toute véritable concertation. Voilà pourquoi nous avons agi le 31 mai dernier afin de défendre les agents des services publics, la qualité et la pérennité des services rendus à la population.
Davantage, dans le droit fil de ses décisions de congrès et en s'appuyant tant sur le Plan d'action de la FGTB que sur le préavis de grève à durée indéterminée déposé par la CGSP fédérale le 22 février, le Congrès appelle l'ensemble des secteurs et intersectorielles de l'IRW à entrer en actions continues ; le 31 mai 2016 étant le premier jour d'une grève pour en finir avec ce Gouvernement.

C'est donc avec une nouvelle équipe et des résolutions de combat que l'IRW a décidé de poursuivre les actions au-delà de la grève du 31 mai 2016.

Résolutions prises par le Congrès statutaire de l'IRW-CGSP ces 25 et 26 mai 2016

MOTION DU CONGRÈS DE L'IRW-CGSP
25 et 26 mai 2016

Réuni ce 26 mai 2016 en Congrès, l'Interrégionale wallonne de la CGSP a analysé la situation sociale.

Confrontés aux nombreuses attaques contre les services publics, tant de la part du Gouvernement fédéral que des dirigeants responsables des entreprises publiques.
Confrontés aux non-réponses du Gouvernement fédéral quant aux revendications syndicales.
L'ensemble des secteurs et intersectorielles de l'IRW ont décidé d'entrer en actions continues.
Complémentairement aux plans d'actions de la FGTB fédérale et de la CGSP fédérale.

S'appuyant sur le préavis de grève à durée indéterminée déposé le 22 février 2016 par la CGSP/ACOD, tout type d'actions sera couvert.

Chaque secteur appelle ses affiliés à répondre au mot d'ordre dans les prochains jours. Le 31 mai 2016 étant le premier jour d'une grève pour en finir avec ce Gouvernement. Tous mouvements et actions qui se poursuivront après cette date seront couverts.

L'IRW-CGSP appelle tous les travailleurs du privé à se joindre aux actions pour soutenir la défense du seul secteur redistributeur des richesses produites dans ce pays.

MOTION SUR L'ACTION SYNDICALE DÉPOSÉE PAR LE SECTEUR ADMI

Force est de constater que, depuis plusieurs mois, les échos sur les actions syndicales dévoilent un certain malaise au sein de nos militants. Il y a un sentiment de plus en plus croissant d'une distance entre les réalités et attentes du terrain et les décisions prises par les instances syndicales.

Le premier constat est un manque clair d'objectif politique. Quel est l'objectif final des actions et plans d'actions mis et à mettre en place. Il est impératif que les militants sachent pour quelles raisons ils sont mobilisés : faire tomber le gouvernement, empêcher la mise en place des politiques de celui-ci ou négocier celles-ci.

Le second constat est le sentiment de perte d'unité dans le discours. Il est évident qu'on ne peut être tous en phase avec des positions décidées. Mais les divergences d'idées ne peuvent apparaître que dans les instances où les débats ont lieu. Une fois une décision prise par cette instance, c'est tous ensemble que nous devons porter celle-ci auprès des militants, des citoyens et des autorités politiques. Ce n'est que par le biais de cette cohésion interne que le message pourra être porté haut et fort.

Ensuite, vient le rôle crucial de la façon de faire passer le message. Notre organisation syndicale a été la cible de commentaires scandaleux, relayés par une presse à la solde du pourvoir en place et des patrons. Lors de chacune de nos actions, la population n'a eu aucun relais sur les revendications qui ont mené aux actions. Le traitement de l'information par la presse audiovisuelle et écrite, tant dans ses éditions numériques que dans ses éditions papier, est clairement antisyndicale.
Il est donc primordial de mettre en place une stratégie de communication pour contrer cette presse et d'insister encore plus sur les raisons de notre colère : expliquer les causes de la grève et pas l'action de grève elle-même.

Enfin le dernier constat porte sur l'action à proprement parler et son organisation.
Les plans d'actions mis en place ces derniers mois ont provoqué un sentiment de démobilisation de beaucoup de nos militants. Rassembler plus de 100 000 personnes dans les rues de la capitale est certes un succès en soi et un signal fort, mais le gouvernement fédéral y est cependant resté sourd. Nous revendiquons des actions plus fortes avec des

opérations ciblées sur les membres du gouvernement au minimum, jusqu'à la grève au finish.
Sur la mise en place des actions, la communication des décisions prises par les instances doit être plus rapide. Trop souvent les informations, tracts et affiches sont distribués tardivement, ce qui empêche une mobilisation encore plus forte de nos militants.

Il convient également d'évaluer les actions tant sur la réussite de la mobilisation, que sur les résultats obtenus.
À cette fin nous proposons qu'un groupe de travail « action syndicale » soit mis en place dans les structures afin de faire aux instances décisionnelles des propositions concrètes et ambitieuses sur base des objectifs que celles-ci lui auront donné.

En conclusion, il est indispensable qu'une cohésion et une coordination intersectorielle et interprofessionnelle soient mises en place de façon optimale afin de renforcer le lien entre les militants/délégués de terrain et les instances syndicales, mais également entre les Secteurs et Centrales syndicales.

Il y va, tant de la réussite de nos actions, que de la pérennité de notre organisation.

MOTION SUR LE DROIT DE GRÈVE DÉPOSÉE PAR LE SECTEUR AMiO

Notre vision du droit syndical

L'IRW-CGSP veut le respect de la négociation et de la concertation dans tous les niveaux de pouvoirs, ce qui implique qu'aucune décision ne pourrait être prise de façon unilatérale. Les différents comités de négociation ou de concertation doivent rester les seules instances décisionnelles et juridictionnelles.

L'exercice du droit de grève
Force est de constater que, depuis un certain temps, de nombreuses attaques visant à restreindre et entraver le droit de grève se développent. Tous les moyens sont bons actuellement pour porter atteinte à notre crédibilité et à la force syndicale que nous constituons lorsque nous sommes en nombre dans les rues (médiatisation de débordements et manipulation des messages qu'on tente de faire passer avec pour conséquence le détournement de l'opinion publique, renforcement de l'individualisme, utilisation de l'outil judiciaire contre les délégués, appels aux huissiers sur les piquets de grève…).
Heureusement, certaines attaques ont pu être combattues comme par exemple lors des grèves à l'Athénée royal d'Uccle I. La volonté du Bourgmestre était d'empêcher purement et simplement le mouvement. Nous avons alors saisi le Conseil d'État selon la procédure d'extrême urgence visant la suspension de l'exécution de la décision du Bourgmestre d'interdiction de manifester face à l'école, sur le trottoir.
L'arrêt du Conseil d'État, appelé arrêt Minet du 22 avril 2011, a cassé cette décision.

Nous devons combattre toute forme de réduction unilatérale du droit de grève.
Le gouvernement fédéral, dans sa feuille de route, demande l'instauration du service garanti (dit aussi service minimum), notamment au sein de la SNCB et des prisons.
Nous devons également nous rendre à l'évidence… Au sein même de notre structure, nous manquons de cohérence et d'une vision stratégique globale. Ce qui nuit à nos actions, à notre crédibilité et qui, in fine, sert à alimenter l'atteinte au droit de grève.

L'IRW-CGSP :

- **Demande plus de dialogue et de solidarité** entre les secteurs de la CGSP-ACOD et de la FGTB-ABVV pour renforcer notre cohésion et notre pouvoir de persuasion dans nos actions. Notre crédibilité en dépend !

- **Refuse tout service minimum/garanti** qui n'a pas été négocié par consensus. Par principe, la CGSP AMiO s'oppose totalement à la mise en place de services minimum/garanti. Toutefois, elle pourrait accepter de rentrer en négociation pour les structures nécessitant la garantie de la sécurité des personnes. In fine, si aucun consensus n'est dégagé dans le cadre d'une négociation, le système ne sera pas mis en place de force ! Actuellement, la CGSP AMiO ne voit pas quels secteurs autres que ceux déjà inscrits dans ce système qui pourraient être concernés par un service minimum/garanti.

- **Refuse le recours à de nouvelles méthodes d'organisation du travail** mises en place telles que, par exemple, le télétravail. Les conditions d'application ne doivent pas permettre à l'employeur de contourner les actions syndicales. À titre d'exemple, la circulaire de l'administration régionale prévoit que le télétravail s'applique à un ou plusieurs jours fixés en accord avec le travailleur. Il n'est donc pas possible d'en changer pour tenter d'entraver le mouvement. Au fédéral, le télétravail fonctionne à la carte. Il est donc très facile de contourner les mouvements en plaçant les travailleurs en télétravail le jour du mouvement. Nous disons « NON » au télétravail déguisé.

- Propose une réflexion aux hautes instances syndicales quant à une **revalorisation des indemnités de grève** afin d'amortir l'augmentation du coût de la vie et ainsi réduire la perte financière d'une journée de grève.

CETA : l'urgence de la riposte

Le CETA (acronyme de Comprehensive Economic and Trade Agreement) est l'accord de libre-échange négocié entre l'Union européenne et le Canada. Il fait partie de la nouvelle génération d'accords de libre-échange de grande envergure, au même titre que le TTIP (UE-USA, toujours en négociation), le TPP (accord de partenariat trans-pacifique, conclu en 2015) et le TISA (Accord sur le commerce des services, toujours en négociation également). Ces traités ont pour point commun qu'ils désinvestissent l'État de droit pour accorder les pleins pouvoirs aux multinationales.

Le CETA, dont le texte a été clôturé en 2015, **doit être approuvé par le Conseil européen en octobre 2016**, et ratifié ensuite par le Parlement européen en fin d'année. Cet accord comporte exactement les mêmes dangers que le TTIP, dont il est en quelque sorte le « cheval de Troie ».
Si le CETA venait à être ratifié, cela aurait un impact extrêmement destructeur sur tous les aspects de la vie, impact qui découlerait d'une nouvelle organisation de la société basée sur une course au moins-disant social, environnemental et fiscal.[1]

Le CETA aurait en effet des conséquences dévastatrices, entre autres :

- **sur la démocratie**, en remettant en cause, via notamment une dérégulation systématique et instituée ainsi qu'un système d'arbitrage privé entre entreprises et Etats, la souveraineté décisionnelle des parlements et représentants politiques locaux élus.
- **sur les droits humains**, **les normes sociales et environnementales**, en misant sur une ouverture massive à la concurrence qui, sans aucune clause de protection contraignante, entraînera automatiquement un nivellement vers le bas de toute norme.
- **sur les pouvoirs locaux et régionaux,** notamment en dérégulant au maximum l'accès aux marchés publics.
- **sur les services publics,** via les clauses de la « liste négative », de l'« effet de cliquet » et du « statu quo », qui rendent irréversibles toute ouverture à la libéralisation et empêchent la prise en compte par le public d'éventuels nouveaux besoins de services.
- **sur la souveraineté alimentaire**, en permettant l'abaissement des normes sanitaires et l'entrée massive sur le marché européen d'aliments et de semences transgéniques.
- **sur la régulation financière**, en augmentant les possibilités de concurrence fiscale et en empêchant toute capacité des Etats d'instaurer des normes régulatrices pour éviter de nouveaux crashs financiers.
- mais aussi sur l'emploi, la propriété intellectuelle, la protection de la vie privée, l'agriculture locale, la culture, …

Jusqu'à présent, le CETA ne fait pas l'objet d'une réelle opposition de la part de l'opinion publique ni des groupes progressistes au Parlement européen. La raison en est que le Canada est perçu, dans l'imaginaire collectif, comme un pays sympathique, inoffensif, avec lequel il ne peut être dangereux de conclure un accord. Or, tout sympathique que nous apparaisse le Canada, il s'agit ici de dénoncer les conséquences que ce traité aura à tous les niveaux de la société, tant sur les citoyens européens que canadiens. Par ailleurs, si le CETA est adopté, il ouvrira une voie royale au TTIP.

Des brèches existent
Le Parlement wallon et le Parlement bruxellois ont récemment voté une résolution actant leur refus de déléguer leur vote au gouvernement belge pour voter le CETA. ***Cette prise de position est donnée en exemple dans tous les réseaux militants d'Europe, et elle n'a été possible que grâce à la mobilisation conjointe de tous les acteurs de la société civile, en ce compris les syndicats !*** Les villes et provinces du Canada et d'Europe se prononcent par centaines contre cet accord. Dans une entrevue avec le Secrétaire général de la CES, la Ministre canadienne du commerce Chrystia Freeland a déclaré vouloir revoir certains aspects du traité, notamment en ce qui concerne l'indispensable protection des services publics, reconnaissant ainsi à demi-mot le danger qu'il représente.

Comment agir ?

L'urgence est d'empêcher la ratification du CETA par le Conseil en septembre prochain, en faisant en sorte qu'un maximum d'États membres s'oppose à celle-ci.
Comment faire ? En parler autour de soi, sensibiliser les camarades, collègues, amis ; contacter les relais politiques locaux ; diffuser massivement les campagnes et appels à l'action ; …
Une série d'actions nationales, européennes et internationales sont prévues dès ce mois de juin.
Pour rester informé-e et actif-ve, **rendez-vous le 20 septembre à Bruxelles** pour une **manifestation nationale** contre le CETA, et sur le site www.cgspwallonne.be ou celui de la plateforme belge, regroupant notamment les principaux syndicats du pays, www.stopttip.be où sont disponibles toutes les informations concernant les moyens d'action disponibles.

Seule une mobilisation forte, sur tous les fronts, permettra de renverser la vapeur et d'empêcher que soient impunément bradés nos droits fondamentaux, nos services publics et notre démocratie.

1. Pour des explications détaillées du contenu de l'accord CETA et de ses enjeux, voir nos articles sur www.cgspwallonne.be

Élections sociales 2016 :
la FGTB se maintient et progresse dans le non-marchand

Le SPF Emploi a rendu publics les résultats provisoires des élections sociales 2016. Les résultats définitifs, quant à eux, seront connus en novembre.

La FGTB tient avant toute chose à remercier toutes celles et ceux qui lui ont fait confiance !

La FGTB s'engage auprès des travailleurs à défendre leurs conditions de travail tant au niveau salarial que du point de vue de la sécurité, de la santé, du bien-être et de l'équilibre vie privée-vie professionnelle.
Elle souhaite également témoigner de tout son soutien à ses délégués, anciens et nouveaux, qui vont être amenés à travailler dans un contexte politique, économique et social difficile.

La FGTB et ses délégués resteront une force de contre-propositions constructives face à un patronat et un gouvernement qui entendent déconstruire toutes les conquêtes sociales des travailleurs au nom d'une austérité aveugle et injuste.

Une telle force est plus que jamais nécessaire.

Au vu des premiers chiffres globaux diffusés, on peut constater :

- une consolidation des résultats obtenus en 2012 tant au Conseil d'entreprise qu'au Comité pour la prévention et la protection au travail ;
- une nouvelle progression dans le non-marchand par rapport à 2012, ce qui conforte la FGTB comme représentant de tous les travailleurs. Cette progression se marque tant en Flandre, à Bruxelles qu'en Wallonie. Au Conseil d'entreprise mais aussi au Comité pour la prévention et la protection au travail (entreprise de 50 salariés). En voix et en sièges. Cette progression constitue indéniablement une belle victoire dans un secteur où la FGTB a longtemps été marginalisée ;
- une progression du nombre de femmes élues dans les CPPT des secteurs marchand et non-marchand. Cette meilleure représentation des femmes dans les organes de concertation entraînera des mesures plus justes et plus équilibrées en entreprises ;
- la FGTB reste le premier syndicat de Wallonie dans le secteur économique.

La FGTB et ses délégués resteront une force de contre-propositions constructives face à un patronat et un gouvernement qui entendent déconstruire toutes les conquêtes sociales des travailleurs au nom d'une austérité aveugle et injuste.

Une telle force est plus que jamais nécessaire.

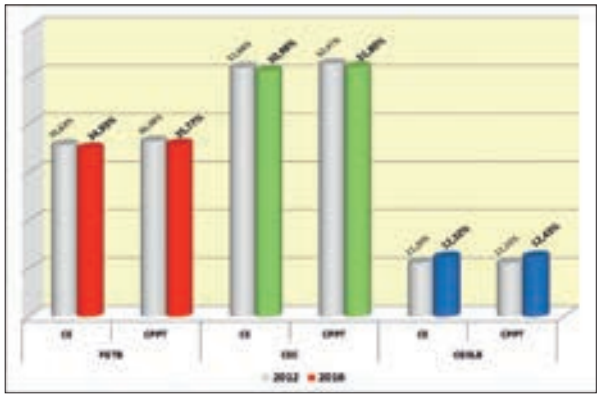

Résultats globaux en voix : le statut quo

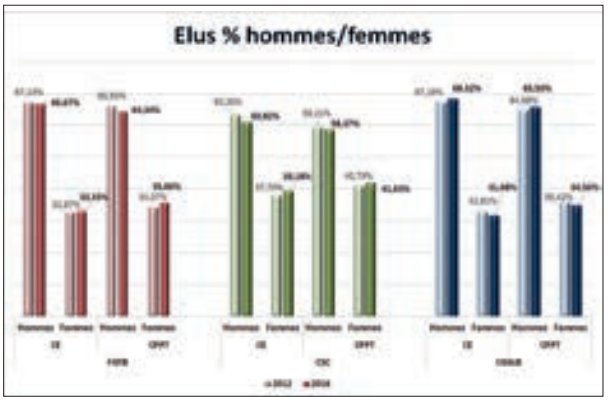

On avance lentement mais sûrement: d'élection en élection le nombre de femmes élues progresse tant au CE qu'au CPPT

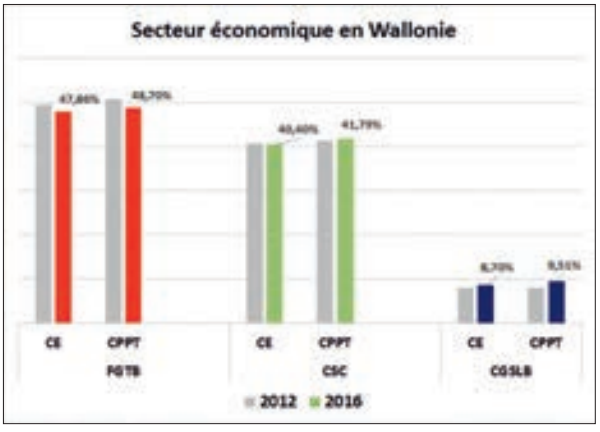

La FGTB reste le premier syndicat de Wallonie dans le secteur économique et progresse dans le non-marchand

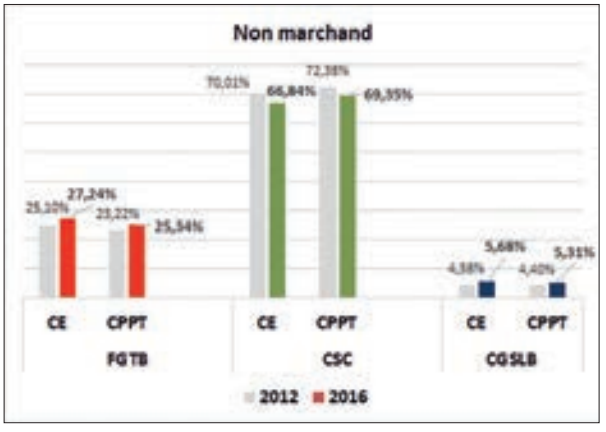

Depuis plusieurs élections, la FGTB marque des points dans le non-marchand en Wallonie et en Flandre

Article paru dans Syndicats n° 10 du 27 mai 2016

La ballade des bien-pensants et le retour des bolchéviques

Le gouvernement de l'Amer Michel étant incapable de répondre sur le fond aux interrogations des organisations syndicales, essentiellement de la CGSP, il s'attaque désormais à la forme de nos actions, encouragé par une cohorte de bien-pensants, qu'ils soient politiques, médiatiques ou hystériques.

L'action symbolique qui a mis le feu aux poudres mouillées du gouvernement étant, faut-il le rappeler, la pendaison, sur la place de Mons le 31 mai dernier, du mannequin du grand Charles ; pas celui qui a libéré la France en 1944, l'autre, celui qui a libéré les velléités ultralibérales du patronat.

Que n'a-t-on lu, entendu, analysé, évalué, réinventé, condamné, dénoncé, supputé… sur une action symbolique de pendaison, non pas d'un homme, mais de ce qu'il représente : le gouvernement le plus antisocial de l'après-guerre.

À tous ceux qui classent cette action dans le catalogue des pires horreurs des XXe et XXIe siècles réunis - entre Ceaușescu, Pol Pot et Staline (entre autres), je réponds ceci :

L'action de Mons se voulait et était symbolique, du pur second degré. Et elle s'est déroulée sans accroc, sans débordement. Que les « ras du bonnet » s'en fassent une raison !

Mais qu'ils réfléchissent par contre à 3 éléments :

1. Cette action aurait-elle fait autant de bruit si elle avait eu lieu ailleurs qu'à Mons ?
2. Que dire de « l'activité » proposée par la N-VA aux enfants de ses adhérents (mineurs d'âge) qui consiste à jeter des balles (ou des pierres) sur une image stylisée d'Elio Di Rupo ? Pourquoi n'ont-ils pas réagi alors comme ils le font aujourd'hui ? Bonnet trop enfoncé peut-être ?
3. Ce type d'action a d'ailleurs eu lieu à diverses reprises dans notre pays, notamment lors des grèves de '60 contre le gouvernement Eyskens ; ou pendant les grèves des années '80 contre les gouvernements Martens-Gol (tiens, tiens…).

Ceux qui condamnent cette action sont également ceux qui se plaignent que les syndicats ne savent réagir qu'en appelant à la grève et ce, sans réfléchir à d'autres modes d'action… Mons était justement un « autre mode d'action ». CQFD ?

Las, les bien-pensants peuvent aujourd'hui aboyer sur les syndicalistes, définitivement catalogués de preneurs d'otages (le « classique »), de bolchéviques à la solde du PTB (la version *old-fashioned* remise au goût du jour) ou de terroristes. Ce sont les familles des victimes des attentats du 22 mars qui doivent être ravies de la comparaison !
Le qualificatif de « mangeurs d'enfants » ne devrait plus trop tarder…

La CGSP Admi est en tout cas particulièrement satisfaite d'avoir fait sortir Kill Bart de ses gonds. Et tient à lui rappeler qu'en 1940 aussi, les nazis traitaient de « terroristes » les résistants…

Enfin, dans le déferlement médiatique des semaines écoulées, je tenais à évoquer deux articles, deux billets d'humeur publiés dans *Le Soir*. Le premier intitulé « *J'ai mal à ma ville, Camarade* » condamne notre action de Mons. Pas de souci. Par contre deux éléments de ce pamphlet m'ont fait tiquer :

- l'auteur nous traite de débiles incultes : « *Mais je ne me fais pas d'illusion, camarade de la CGSP, exécuteur des basses œuvres, la poésie et toi, ça fait deux, au moins. Hélas.* » : tous nos affiliés, délégués et permanents apprécieront !!!
- et il se réfère à François Villon et à sa célèbre « *Ballade des pendus* ». Si l'homme de lettres François Villon, le poète maudit, ne se discute pas, l'homme tout court n'est pas défendable. Le poète ne peut en effet pas nous faire oublier que l'homme était un bandit de grands chemins, un malandrin et… un assassin. Il a en effet été condamné à la pendaison pour avoir tué un prêtre dans une rixe… Il ne dut son salut qu'à l'intervention personnelle du Roi de France… À chacun ses références, « *Camarade* » !

L'autre billet d'humeur a été publié les 4 et 5 juin (« *Carnet du samedi – Subtil* »). Je ne résiste pas au plaisir de partager quelques lignes du billet de Pierre Bouillon :
« *Un jour, des enseignants ont trouvé un moyen génial (quasi déloyal) de mettre la pression sur le politique. Ils ont organisé une 'action symbolique' consistant à jouer au… ping-pong pendant 32 heures d'affilée (Ceci était censé imager le fait que les politiques se renvoyaient la balle).*
Effet de ceci ? Affolé, le politique a aussitôt mis un genou au sol, envoyé l'Europe aux pelotes et honoré l'ensemble des revendications de l'adversaire.
Non ? C'est pô vrai ?
Non ! C'est pas vrai !
Et les syndicats enseignants ont donc continué à manifester sans relâche et à boucler les écoles.
(…)
On ne combat pas un gouvernement ou un patron en lâchant des ballons dans le ciel (ou en jouant au ping-pong…). On cogne. C'est tout. C'est pas chrétien. C'est moche. C'est comme ça.
À qui la faute aussi. Ce ne sont pas les syndicats qui ont inventé que la grève était le seul moyen de parler au pouvoir. Hélas, c'est le pouvoir qui a inventé que la grève est, souvent, la seule langue qu'il comprend ».

Sur ces mots je vous invite à poursuivre le combat contre les mesures du gouvernement, à commencer par le projet de loi sur la « pension mixte ».
Sinon, il ne nous restera plus qu'une chose à faire : nous mettre à jouer au ping-pong au plus vite !
Bonne continuation et bonnes vacances à toutes et tous.

Olivier Nyssen
Secrétaire général

Résolutions
Congrès wallon du secteur Admi

Tous les 4 ans, en période de congrès, l'occasion nous est donnée de nous poser et de mener une réflexion de fond. Aujourd'hui, nous nous trouvons à une époque charnière.

Ce congrès nous permettra d'aborder plusieurs thèmes idéologiques mais également d'actualité. La Sixième réforme de l'État implique un transfert conséquent vers les entités fédérées de compétences supplémentaires. Mais cette nouvelle réforme de l'État a pour conséquence le démantèlement de l'État fédéral et de la sécurité sociale. Ce démantèlement se traduit concrètement par des réformes institutionnelles, mais aussi - surtout - par des réformes socio-économiques fédérales qui impactent directement tant les budgets publics (avec la privatisation de certaines missions), les pensions que l'action syndicale.

Par ailleurs, cette réforme de l'État a pour corollaire l'apparition de nouvelles politiques wallonnes dans les matières qui touchent, directement ou indirectement, notre secteur. C'est pourquoi il est important de nous positionner sur des points cruciaux afin d'initier les politiques syndicales de nos instances pour, au moins, les 4 prochaines années.

Nous aborderons dès lors les thématiques suivantes : les politiques de l'emploi et leurs conséquences en matière de fonction publique, les politiques de la santé et la place de l'action syndicale dans notre société hyper-numérisée.

I. Les politiques de l'emploi

En matière d'emploi, les compétences transférées à la Région wallonne sont nombreuses :

- contrôle de la disponibilité des chômeurs ;
- politiques en matière de groupes cibles : réductions « travailleurs âgés » et « jeunes travailleurs », Activa, PTP, SINE, réductions pour les agents contractuels subventionnés APE…
- services de proximité : titres-services, Agences locales pour l'Emploi ;
- formation : congé éducation payé, contrat d'apprentissage industriel, articles 60 et 61…

Le souci principal est que le transfert des matières n'est pas accompagné de l'intégralité des moyens humains et surtout budgétaires, seuls 90 % des budgets sont transférés dans les entités fédérées.

En Région wallonne, la « politique » suivie est celle d'un transfert pur et simple des matières et ce, sans aucune réflexion sur la politique de l'emploi à mener dans les prochaines années. Avec le transfert à l'identique avec moins de moyens financiers, la sortie de route s'annonce au premier tournant !

Notre secteur exige que le transfert du montant dédié aux APE publics soit transféré sous forme d'une enveloppe globale plutôt que le système actuel d'affectation par points. Le contrôle de cette enveloppe doit s'inspirer des procédures qui existent en matière de Maribel social.

Le secteur Admi revendique une politique de l'emploi qui tienne compte de la diversité des emplois dans les pouvoirs locaux et les organismes d'intérêt public (OIP).

Les moyens publics ne doivent pas servir à développer des emplois précaires. C'est pourquoi, dans le cadre du transfert des nouvelles compétences, nous exigeons que la Région wallonne développe de véritables politiques d'aide à l'emploi public afin d'inciter les pouvoirs locaux et les OIP à mettre celles-ci en œuvre.

Pour ce faire, nous exigeons que les politiques d'aides à l'emploi soient destinées à permettre le maintien de celui-ci, l'amélioration de la situation des agents contractuels et la nomination de tous les travailleurs.

Le statut de la fonction publique

Force est de constater que les derniers gouvernements fédéraux se sont attelés à démanteler les services publics et à agresser leurs travailleurs. Outre les économies budgétaires, leur cible principale fut notre régime de pension. Citons ainsi :

- départ à la retraite postposé à 67 ans ;
- harmonisation des régimes de périodes assimilées au travail avec une pondération en fonction du caractère volontaire et de la plus-value sociale ;
- suppression des bonifications pour diplôme : suppression via un phasing de 6 mois par année civile à partir de 2015. Régularisation des périodes d'étude par une cotisation personnelle ;
- les Crédits temps et interruptions de carrière pour raison non motivée ne seront plus assimilés à une période de travail, faisant des femmes les premières victimes ;
- la suppression du quota des jours de congé pour raisons médicales.

Cette première lame de fond sera sans doute suivie d'un autre tsunami :

- pension calculée sur la moyenne de toute la carrière ;
- volonté de remplacer la pension pour inaptitude phy-

sique par une indemnité d'incapacité de travail proche de celle de l'INAMI (régime mutuelle) ;
- volonté d'aligner les pensions publiques au niveau des pensions du privé ;
- instauration d'une pension mixte « public/privé » : la pension publique ne serait plus calculée qu'à partir de la date de nomination ; les années contractuelles antérieures ne seront plus valorisées dans la pension publique, mais dans une pension du privé rehaussée d'un second pilier ;
- tantièmes généralisés en 60e pour tous sauf les métiers lourds ;
- assimilation maximum de 12 mois pour les crédits temps et interruptions de carrière pour raison motivée ;
- instauration de pensions à temps partiel ;
- renforcement des 2e et 3e piliers de pension.

L'idée sous-jacente est, à n'en pas douter, la suppression pure et simple du statut de la fonction publique et la généralisation de l'emploi contractuel, plus « souple » aux yeux du politique.

Pour rappel la création du statut Camus en 1937 avait pour objectifs :
- de garantir l'indépendance de l'administration et des fonctionnaires face aux élus politiques afin de permettre la continuité des services publics : éviter les licenciements arbitraires à chaque changement de majorité en place (ce que l'on appelle le « Fait du prince ») ;
- de garantir à chaque citoyen des services de qualité sans aucune discrimination : condition sociale, opinion politique, philosophique, religieuse ou orientation sexuelle ;
- …

Pour arriver à ces objectifs il fallait donc garantir la stabilité des emplois publics.

Ainsi donc, la boucle serait bouclée : la droite qui avait instauré le statut Camus en 1937 est prête à le dissoudre aujourd'hui. Il est étonnant de constater que dans leur discours, ils utilisent aujourd'hui les mêmes arguments pour arriver à la conclusion inverse !!!
Le positionnement du MR n'est donc dicté par rien d'autre que ses intérêts du moment.

De notre point de vue, les arguments de 1937 demeurent plus que jamais d'actualité.
Le statut reste le dernier rempart face à la politisation croissante de nos dirigeants.

Mais force est cependant de constater que la réalité est tout autre.
En effet, la grande majorité des travailleurs, tant dans l'Administration publique locale (APL) que dans les Organismes d'intérêt public (OIP) est contractuelle (subventionné ou non) :

Nombre de travailleurs par statut dans les Pouvoirs locaux wallons (fin 2014)		
	Chiffres bruts	%
Nommés	42 265	36,36
Contractuels subventionnés	29 050	22,24
Autres contractuels	59 297	45,40
Total	130 612	100

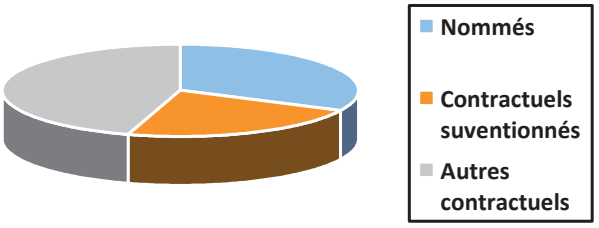

Évolution de l'emploi sur 10 ans dans les APL en Wallonie				
Années	Nommés	Contractuels subventionnés	Autres contractuels	Total
2005	46 189	23 871	51 784	121 844
2006	45 750	24 766	52 496	123 012
2007	45 223	25 678	53 233	124 134
2008	44 628	27 044	54 373	126 045
2009	44 276	28 430	55 872	128 578
2010	43 666	29 205	59 017	131 888
2011	42 102	29 803	58 254	130 159
2012	42 695	30 001	58 780	131 476
2013	42 157	28 872	59 077	130 106
2014	42 265	29 050	59 297	130 612
Moyenne	43 895	27 672	26 218	127 785

Évolution de l'emploi dans les APL en RW

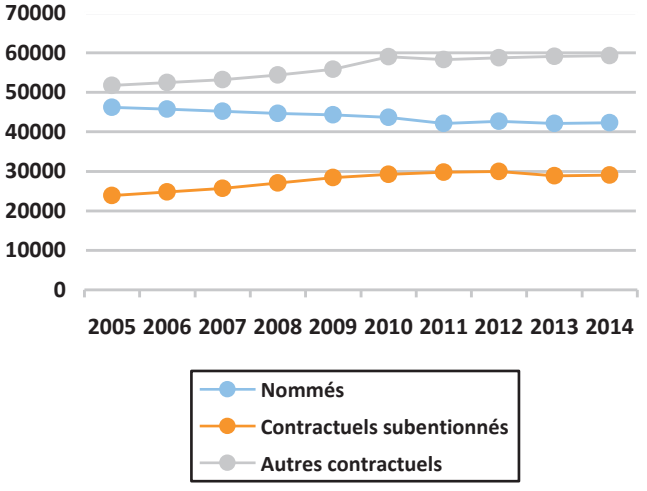

1. Données fournies par l'ORPSS.

Dans les OIP wallons, la situation est plus catastrophique encore[2] :

	2009	2010	2011	2012
Nombre d'effectifs	6 770	6 803	7 302	7 446
Proportion de contractuels (en %)	82,4	83,3	82,8	82,9

Cette tendance à la contractualisation à l'excès de la fonction publique a pour conséquence une difficulté croissante de financement des pensions publiques puisque, pour les administrations publiques locales, les agents statutaires disposent de leur propre fonds de pension (ORPSS, Ethias…) et qu'ils sont les seuls à y cotiser, les contractuels cotisants dans un autre régime (ONSS).

S'il y a moins de cotisants pour financer les pensions des statutaires, ces dernières deviennent de *facto* impayables.

À nos yeux, il convient dès lors d'inverser rapidement cette tendance et de statutariser à nouveau le personnel.

Responsabilisation

En plus de la problématique de la diminution du rapport cotisants/percepteurs s'ajoute le phénomène de la cotisation de responsabilisation pour les employeurs qui n'arrivent pas à rééquilibrer ce rapport.

L'employeur public wallon est donc doublement responsable puisque :
1° il ne nomme pas et,
2° comme il ne nomme pas, il devient incapable de payer la pension de ses statutaires et doit en plus payer une cotisation supplémentaire afin de permettre à l'ORPSS de financer les pensions publiques.

En Région wallonne, **l'ensemble des cotisations de responsabilisation se monte à 68 683 870 euros en 2013** (26 525 062 € pour la Région de Bruxelles-Capitale ; 83 854 885 € en Région flamande ; 179 263 617 € pour l'ensemble du pays) !

Deuxième pilier

Le système de deuxième pilier de pension, mis en place par Michel Daerden (PS), permet aux employeurs publics des APL d'éviter les pénalisations pour la non-nomination des agents contractuels en leur constituant un deuxième pilier de pension par l'intermédiaire de l'association momentanée entre un banquier et une société d'assurance à savoir Ethias et Dexia, sous le couvert de l'ORPSS.

Il faut toutefois remarquer que dans ce genre de contrat, le prestataire de service est la compagnie d'assurances et le preneur de contrat, l'employeur public, et donc ce sont les deniers publics qui sont mobilisés. Le bénéficiaire n'intervient pas, mais annuellement il reçoit une attestation prouvant que le preneur d'assurance verse les primes.

Malheureusement, ce « montage » a permis aux deux compagnies précitées de vendre des contrats défavorables aux bénéficiaires, c'est-à-dire nos contractuels.

Si, en région flamande, une grande majorité des agents contractuels sont bénéficiaires d'un deuxième pilier, en Wallonie, par contre, seules quelques employeurs (24) ont contracté de telles polices d'assurance (voir tableau ci-dessous).

Situation en Région wallonne au 18/02/2015 (selon l'ORPSS)		
Institution	**Pourcentage du salaire**	**Nombre d'employeurs**
Ethias - Belfius	1 %	13
	2 %	3
	3 %	7
	4 %	1
Total		24

Ces chiffres démontrent que le second pilier ne permet absolument pas, pour les contractuels, d'obtenir une pension équivalente à celle des statutaires. Comme l'indique le tableau ci-dessus, la majorité des contractuels bénéficiaires d'un second pilier « touchent » 1 % de complément pension, ce qui, pour une pension de 1 200 € net correspond à 12 € par mois… Une bien maigre compensation !

En conclusion, ces solutions « miracles » ne sont en fait que des alternatives politiques boiteuses au véritable problème qu'est le financement de la statutarisation du personnel !

Le choix du maintien d'un système de répartition ainsi que son financement est clairement politique. C'est le choix de la solidarité plutôt que de l'individualisation.

Le statut est et restera le principe fondamental de la fonction publique.

Le secteur Admi revendique le maintien du régime de pensions publiques par répartition. Pour que le système soit viable, il est impératif de statutariser l'ensemble des agents. Par ailleurs, notre secteur exige :
- le retour de l'âge légal de la pension à maximum 65 ans ;
- la valorisation des années de diplôme nécessaires à l'accès à certains emplois publics ;
- le maintien des tantièmes préférentiels ;
- l'assimilation des prestations contractuelles dans le cadre de la nomination et de la pension.

Nous exigeons, en outre, une véritable politique collective d'aménagement de fin de carrière afin de permettre à tout un chacun d'aménager son temps de travail et ce, dès l'âge de 55 ans, sans perte de salaire et avec embauche compensatoire.

En corollaire, le secteur Admi revendique, non pas des « mesurettes » fiscales, mais une politique fiscale plus équitable, ce qui implique :
- une véritable imposition des capitaux mobiliers et immobiliers,
- le rétablissement de la progressivité de l'imposition des personnes physiques,
- une véritable politique de lutte contre l'évasion fiscale.

II. Les politiques de Santé

La Sixième réforme de l'État comporte aussi le transfert de matières dans le domaine des soins de santé et de l'aide aux personnes.

Si un pan important de cette politique est transféré à la Région wallonne, une partie de la matière reste cependant au Fédéral. Les discussions sur l'accord social sectoriel « soins de santé » ont démarré sous de biens mauvais auspices, puisque seul le secteur privé bénéficiait de budgets complémentaires afin d'implémenter dans leurs hôpitaux un éventail de fonctions et les barèmes y afférents développés par l'IFIC. À nouveau, la même stratégie est mise en œuvre par le gouvernement fédéral : un fil conducteur - un « fil bleu » - favorable au secteur privé au détriment des institutions publiques ! Sur ce point, la cohérence du gouvernement ne se dément pas…

En Région wallonne, l'optique est sensiblement la même. En juin 2015 en effet, le Ministre Prévot en charge de la santé, proposait de relever les limites d'accès à des lits « privés » commerciaux dans les maisons de repos et de soins.

Par ailleurs, en juillet 2015 (et à grands coups de publicité), le même Ministre Prévot a présenté son projet de création d'un organisme d'intérêt public amené à gérer les matières transférées dans le cadre de la Sixième réforme de l'État dans les domaines de la santé au sens large. L'AViQ, agence wallonne de la santé, de la protection sociale, du handicap et des familles est ainsi née. Cependant, avec un statut hybride (mi OIP de type A, mi OIP de type B) où la place des organisations syndicales est minorisée. Ceci démontre la volonté du ministre de démanteler le modèle de concertation sociale « à la belge » avec une vision politique qui réduit au strict minimum la place des syndicats.

Le secteur Admi réaffirme avec force que la santé n'est pas une valeur marchande, elle est d'intérêt public. Il ne peut s'agir d'un service privé financé par le public. Les politiques de santé, tant fédérales que fédérées, doivent donner l'accès aux soins pour l'ensemble de la population. Les institutions publiques de soins doivent bénéficier d'un financement plus large et de politiques fiscales plus favorables. Il en va de même pour les politiques d'accueil de la petite enfance qui restent le socle même de l'égalité entre hommes et femmes devant l'accès au travail.

En ce qui concerne la politique des aînés, nous exigeons des normes d'encadrement plus élevées dans les maisons de repos (MR) et les maisons de repos et de soins (MRS). Il ne s'agit pas seulement d'une politique d'emploi, mais avant tout l'amélioration du bien-être des patients.

En matière d'intégration des personnes en situation de handicap, nous exigeons la mise en place de politiques de service public qui permettent un accompagnement de la personne tout au long de sa vie afin qu'elle bénéficie de moyens adaptés à l'accès ou au maintien au travail.

Le secteur Admi condamne le retrait de la politique d'aide aux familles de la sécurité sociale par l'individualisation des allocations familiales. Cette dernière constitue un soutien important aux familles et est un frein à la pauvreté dont les enfants sont les premières victimes. Nous revendiquons dès lors un système d'allocations forfaitaires avec des suppléments liés à la situation de l'enfant (situation familiale, handicap, maladie, contexte socio-économique…).

Nous réaffirmons que seuls les services publics sont les garants d'un service de qualité et accessible à tous en matière de soins de santé, d'accueil de la petite enfance, d'aide aux personnes en situation de handicap et d'encadrement des personnes âgées et/ou fragilisées.

Nous exigeons donc un meilleur financement des institutions publiques de soins.
Enfin, le secteur réaffirme son attachement à notre système fédéral de sécurité sociale et rejette les mesures qui ébranlent la solidarité entre les travailleurs.

En conclusion, nous nous opposons à toute tentative de privatisation du secteur de la santé.

III. L'action syndicale

Premièrement, il nous faut constater que, depuis un certain temps, les relations entre les syndicats et le monde politique se sont dégradées. Le rôle des interlocuteurs sociaux est en effet réduit à sa plus simple expression : on se trouve plus dans la consultation ou l'information que dans la réelle négociation.
Par ailleurs, les « politiques » dénigrent à ce point les syndicats et leurs actions qu'une partie croissante des citoyens remet en cause la légitimité de nos actions. L'agressivité générale du discours est telle que même certains de nos affiliés ne se reconnaissent plus dans les stratégies adoptées. Il est donc essentiel de remettre en avant la place primordiale de nos actions : discuter si on peut, agir si on doit. Et la discussion n'étant plus de mise depuis des mois, nous nous devons de passer à l'action !

Deuxièmement, le choix de nos actions reste-t-il pertinent ?
La manifestation dans la rue est-elle encore un bon choix ? Rassembler plus de 100 000 personnes dans les rues de la capitale est certes un succès en soi et un signal fort - les manifestations du 6 novembre 2014 et 7 octobre 2015 sont deux

des plus grandes manifestations de l'après-guerre… Mais le gouvernement fédéral y est cependant resté sourd. Et il n'est pire sourd que celui qui ne veut pas entendre… Devant ce *« mur du son »*, nous n'avons d'autre choix que de durcir le ton par des actions de grève et de blocage.
Ces actions de grève ont été mal perçues par une partie de l'opinion publique. Conséquence : aux yeux de ces citoyens, la forme de l'action prend le pas sur le fond des revendications. Il est donc primordial de mettre en avant les raisons et les causes qui sont à l'origine de nos actions et pas l'action elle-même. Concrètement, il convient d'insister encore plus sur les raisons de notre colère et de la grève et pas sur l'action de grève elle-même.

Conscient de la surdité des gouvernements face à ce mode opératoire, notre secteur a opté pour d'autres initiatives plus médiatiques telles que la rage-parade, le rage-trekking, le seau d'index, la réouverture fictive du centre Fedasil de Virton… Force est de constater que le gouvernement est non seulement sourd, mais aussi aveugle ! À ce stade, il convient de se positionner sur le type d'actions que nous voulons mener à l'avenir.

Le secteur Admi maintient et revendique tout type d'action afin de porter haut et fort nos revendications : réalisation et distribution de tracts et supports d'information et de propagande, manifestations, actions plus symboliques et ludiques, opérations ciblées de type « guérilla », grève (au finish)… et plaide également pour une cohésion et une coordination intersectorielle et interprofessionnelle optimales.

La communication au cœur de nos actions

Par ailleurs, dans un monde hyper-numérisé où règne l'immédiat, l'info en direct, le selfie pendant l'événement et le commentaire on-line sur ce que l'on vient de lire, voir, entendre ou vivre, quelle est encore la place de la réflexion ? Pire, cette réflexion a-t-elle encore lieu d'être ?

Notre organisation syndicale a été la cible de ces commentaires, de cette immédiateté, en particulier à la suite de la manifestation nationale le 6 novembre 2014 ou de la grève du 19 octobre 2015 à Liège. En quelques heures sur les réseaux sociaux, et dans la presse, nous sommes passés du statut de preneur d'otage - notre lot quotidien les jours de grève - à celui d'assassins ; d'encagoulés coupeurs de tête, à celui de tontons flingueurs…

Quelques exemples :
- le Ministre régional Maxime Prévot (cdH) qui dépose plainte pour dégradation de bien public contre les grévistes le jour même de la grève de Liège ;
- la coalition MR/N-VA qui dépose dès le lendemain de la grève à Liège un projet de loi visant à imposer le statut juridique aux syndicats ;
- la sortie du ministre fédéral de l'emploi Kris Peeters (CD&V) - et ancien représentant du patronat flamand - visant à « moderniser le droit de grève » ;
- intervention de la Ministre Milquet (cdH) dans les jours qui suivent la grève du 19 octobre 2015 sur les ondes de La Première pour limiter l'impact des actions de grève ;
- dépôt de plainte du Centre Hospitalier Chrétien de Liège suite au décès d'une patiente, pourtant survenu au sein même de leur institution pendant la grève ;
- motion de l'Union des villes et des communes wallonnes qui demande, dans le cadre de l'AR « réparation » du statut du personnel des zones de secours l'interdiction d'utiliser les véhicules lors de manifestations et l'instauration d'un service minimum chez les pompiers.

Et, de façon plus générale, le traitement de l'information par la presse, tant dans ses éditions numériques que dans ses éditions papier avec une vision antisyndicale.

Se pose donc pour nous la question fondamentale de la communication face aux attaques dont nous faisons l'objet. Quelle communication voulons-nous pour demain ? Doit-on répondre du tac au tac ? Du tweet au tweet, du post au post ? Ou devons-nous plutôt laisser passer l'ouragan et prendre le temps d'une réponse posée et réfléchie ?

Concrètement, quelle(s) forme(s) de communication voulons-nous pour demain ?

Aujourd'hui, le site Internet est une réalité et reste le garant d'une information sectorielle fiable. Individuellement, bon nombre de nos délégués et affiliés participent activement aux débats sur les réseaux sociaux.
Notre secteur doit y être présent en tant que tel.

Il convient, par ailleurs, de revenir aux fondamentaux de l'action syndicale et de poursuivre le travail de contact direct avec nos affiliés et nos délégués !
Auparavant, ces contacts étaient facilités par la perception des cotisations.
Aujourd'hui, nous souhaitons accentuer ce contact par la distribution d'une brochure de présentation de notre secteur et des services que les délégués peuvent rendre à leurs affiliés.

Ce contact doit rester un moment privilégié entre délégués et affiliés, ce **lien humain** est le moteur d'une organisation comme la nôtre.

Nous continuerons les travaux entamés lors de la précédente période statutaire en matière de communication et de formation des délégués.

À l'heure du tweet, reprenons la parole ; **faisons (ré)entendre notre voix !**

Le congrès donne mandat aux représentants du secteur de rédiger une motion à présenter aux congrès intersectoriels de la Centrale plaidant pour une cohésion et une coordination intersectorielle et interprofessionnelle optimales afin de renforcer le lien entre les délégués de terrain et les instances syndicales.

IV. Motion d'actualité : la problématique de l'accueil des migrants

2015 a été marquée par l'arrivée massive de migrants venant principalement de Syrie. Cette dramatique actualité a été très mal gérée par le Gouvernement fédéral, qui l'a savamment mise en exergue afin que l'information soit relayée par la majorité des médias belges et étrangers.

La façon dont l'information a été traitée et a été perçue par la population nous rappelle des heures sombres.
Que dire du badge que le Ministre Jambon impose aux candidats réfugiés et du numérotage sur le bras au marqueur indélébile ?
Que dire des réactions hystériques des habitants de Walcourt et des Bourgmestres et Échevins des communes de la Côte belge ?

Pour rappel, en droit international, la Convention de Genève assure une protection aux candidats réfugiés.
Lorsqu'ils arrivent sur notre territoire, les demandeurs d'asile doivent se voir attribuer une place dans une structure collective d'hébergement et d'accueil et ce, pendant le temps de l'examen de la procédure d'asile.
En Belgique, ces centres d'accueil sont gérés tantôt par Fedasil, l'agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile, tantôt par des partenaires privés (Croix-Rouge, Samu social…).

Suite aux politiques conduites par Maggie De Block (Open VLD) et Theo Francken (N-VA), la capacité d'accueil du réseau belge est passée de 24 000 à 16 000 places en 3 ans. Les 2 000 « places tampons » prévues pour faire face à une crise d'accueil n'ont pas suffi et le secrétaire d'État Francken a dû ouvrir des casernes désaffectées (ou en passe de le devenir) par son collègue de la N-VA Philippe Vandeput, ministre de la Défense.

Comment ne pas s'étonner de ce manque d'anticipation des cabinets des deux secrétaires d'État et du gestionnaire du réseau d'accueil qui n'ont rien vu venir…
Les conflits armés en Syrie, Irak, Somalie ou Afghanistan ne datent pas d'hier, la chute de Khadafi non plus d'ailleurs.

Lors de la fermeture du centre de Stoumont (en 2013, sous De Block), et de Virton décidée brutalement par le Conseil des ministres à la veille de Noël 2014 avec 40 licenciements immédiats à la clef (des travailleurs ayant parfois plus de vingt ans d'expertise dans l'accueil…) ou lors de la fermeture du centre de Woluwé-Saint-Pierre décidée en juin 2015 et réalisée dans les semaines qui ont suivi, seuls les impératifs budgétaires ont été mis en avant. En novembre 2015, soit quelques semaines à peine après la fermeture du centre fédéral de Woluwé, le Gouvernement, pris de court, a dû le rouvrir en urgence et ce, avec du nouveau personnel ! Il envisage, en outre, d'ouvrir toujours en urgence des centres d'accueil dans des casernes. Pire, le secrétaire d'État a maintenant lancé des marchés publics pour ouvrir des centres gérés par le secteur privé commercial !

Où trouver une cohérence dans cette gestion si ce n'est dans la volonté de détruire les structures existantes et finalement de privatiser le secteur de l'accueil ?

Un comité d'« anticipation » (sic) a été mis en place pendant l'été 2015. De l'avis de tous les acteurs du secteur, ce comité est arrivé alors que la crise est déjà là depuis un bon moment : le réseau était saturé et la plupart des centres affichaient déjà complets.

Espérons que ce comité d'« anticipation » n'oublie pas le paramètre « personnel » dans ses conclusions, car pour les travailleurs de Fedasil la charge de travail et la charge psychosociale augmentent avec la crise.
Avec l'augmentation et la diversification du réseau d'accueil opérées dans l'improvisation totale sans que des moyens budgétaires suffisants ne semblent être dégagés, on constate un nivellement par le bas des conditions de travail des membres du personnel dans l'ensemble du secteur et particulièrement au sein des structures propres à Fedasil.

Enfin, comment ne pas déplorer le manque d'ambition de la politique européenne pour l'accueil des réfugiés qui n'a d'égal que le manque de vision stratégique des responsables de l'accueil au niveau belge.
Ce dossier de l'accueil des migrants, comme tant d'autres, montre à l'envi la volonté du Gouvernement Michel-De Wever de diviser la population en catégories qu'il oppose les unes aux autres : migrants vs autochtones, Flamands vs Wallons, riches vs pauvres, patrons vs travailleurs, salariés vs indépendants, actifs vs inactifs (chômeurs, malades, pensionnés), syndicalistes et grévistes vs travailleurs salariés et indépendants…
Tout ceci menant inéluctablement vers un repli identitaire. Repli souhaité par ce gouvernement ?

Notre secteur revendique depuis toujours des solutions structurelles pour les organismes publics qui s'occupent de l'accueil des migrants.
Ces solutions passent notamment par un budget et un cadre du personnel corrects, des conditions de travail décentes pour le personnel et une intégration de Fedasil dans la fonction publique administrative avec du personnel statutaire, seul garant d'un accueil de qualité pour les demandeurs d'asile.

Enfin, nous réitérons nos valeurs de base qui sont la solidarité, l'égalité, la fraternité, la neutralité.

Ces valeurs des services publics et de la CGSP doivent constituer le fil rouge de la société que nous souhaitons ardemment pour demain.

Interrégionale de Bruxelles

Appel à candidatures

En date des 8 et 9 juin 2016, le Congrès statutaire de l'Interrégionale de Bruxelles a élu notre camarade Rudy Janssens, Secrétaire fédéral de notre secteur, au poste de Secrétaire général de l'IRB. Suite à cela, son mandat au sein de notre secrétariat de région se libère et **l'appel à candidatures pour le remplacer dans le mandat de Secrétaire fédéral de région de la CGSP-ALR Bruxelles est lancé.**

Conformément au Règlement d'ordre intérieur (ROI) de notre secteur, les candidats doivent compter une ancienneté d'action militante et d'exercice de responsabilités syndicales **de deux périodes statutaires, soit 8 ans** au sein du Bureau exécutif et/ou d'un Bureau technique.

En cas de vacance de mandat, le Secrétaire fédéral de Région sera remplacé dans les 4 mois (art. 28).

Une candidature pourra être refusée par l'AG de la section si elle met en péril l'avenir de la section et de ses affiliés. Le Secrétaire fédéral est élu quel que soit son rôle linguistique (art. 44).

Le Secrétaire fédéral de Région est élu pour le restant de la période statutaire de 4 ans. Il est rééligible à la fin de son mandat (art. 50).

Le Secrétaire fédéral de Région doit être un agent statutaire ou contractuel d'une administration locale ou régionale de la Région de Bruxelles telle que reprise au point 1 [de notre ROI] (art. 52).

Le mandat de Secrétaire fédéral de Région doit prendre fin lorsque l'intéressé a atteint l'âge de 65 ans au plus tard (conformément aux régimes en vigueur). Une nouvelle candidature au poste de Secrétaire fédéral de Région ne peut être introduite que si le candidat est en mesure d'effectuer un mandat complet (art. 53).

Le dépôt des candidatures se fera en 3 exemplaires adressés au Secrétariat de Région du secteur ALR-BRU (17-19 rue du Congrès, 1000 Bruxelles) qui en renverra un à la section et un au candidat, au titre d'accusé de réception (art. 42).

La clôture des candidatures a lieu le jeudi 25 août 2016 à midi.

TRIBUNE

SOMMAIRE

Infos GÉNÉRALES

2 / Actualités – Dans nos régionales
3 / Édito • Un Congrès, une motion, un combat !
4 / Dossier • Congrès statutaire de l'IRW-CGSP : l'IRW en ordre de marche !
7 / International • CETA : l'urgence de la riposte
8 / Élections sociales • Élections sociales 2016 : la FGTB se maintient et progresse dans le non-marchand

Infos Admi

9 / Édito • La ballade des bien-pensants et le retour des bolchéviques
10 / Résolutions – Congrès wallon du secteur Admi
16 / Interrégionale de Bruxelles – Appel à candidatures

www.cgspadmi.be

www.cgspwallonne.be

UPP Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique

Mensuel de la Centrale générale des services publics (CGSP) de la FGTB - Éditeur responsable : Patrick Lebrun - Place Fontainas, 9/11 - 1000 Bruxelles - tél. 02 508 58 11